

AFFAIRE No 28 - EXTENSION DU CIMETIERE DE COMMUNE PRIMA  
2EME TRANCHE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les cimetières existants sur le territoire de la Commune de Saint-Denis sont proches de leur taux d'occupation maximum. Il devient urgent de lancer rapidement la 2ème tranche de travaux du cimetière de Commune Prima, une inscription budgétaire de 500 000 Francs étant prévue à cet effet au chapitre 904 - article 232-144.

En conséquence, je vous demande d'approuver ce programme, de m'autoriser à lancer un appel d'offres et en cas d'appel d'offres infructueux, de m'autoriser à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

---

Le secrétaire donne lecture des avis des Commissions.

Commission des Affaires Générales : Favorable. A cette occasion, la Commission souhaite que soit menée une réflexion sur les problèmes des cimetières.

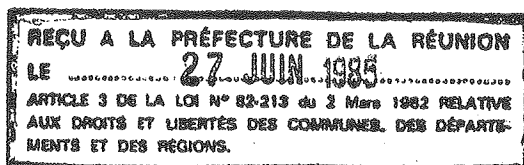
Les Commissions des Travaux Publics et des Finances émettent un avis favorable.

---

Décision du Conseil Municipal

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---



LE MAIRE : Cette extension correspond à la réalisation du crématorium.  
Il faudra nécessairement qu'on y arrive, cela quand bien même il s'agit  
d'une dépense non négligeable.

Je mets la question aux voix.

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---